

EGT copie France Télécom dans ses pires excès

Il y a quelques mois, la CFTC vous faisait part de la discrimination dont était victime son Délégué Syndical, votre serviteur, en le virant avec un préavis de six mois.

Depuis, après lui avoir soutenu qu'il s'agissait d'une erreur de compréhension, la Direction ne fait que s'agiter dès qu'un mail ou un tract de la CFTC apparaît.

Depuis et grâce à **VOUS**, la CFTC représente 31 % des salariés et cela gêne la Direction.

En effet, aujourd'hui, elle doit composer avec la CFTC, Syndicat totalement représentatif et en droit de signer des accords.
Aussi, elle essaie de déstabiliser les élus CFTC.

Après deux salariés à EGT qui ont déjà cracké, heureusement sans conséquence grave, le 29 mars 2010, après un mail discriminatoire de la part de son chef de service lui demandant des explications sur des heures de délégation, non encore prises, une élue CFTC, accompagnée de son Délégué Syndical s'est fait sortir du bureau du représentant de la Direction avec des cris inadmissibles et inacceptable de la part de cette personne dûment mandatée pour les relations avec les IRP.

L'élue CFTC, extrêmement touchée par ces marques de violence verbale, a dû, dès le lendemain, se rendre chez son médecin qui lui a prescrit un arrêt de travail.....

Après France Télécom où de nombreux problèmes de communication ont amené certains collègues à l'ultime décision, c'est aujourd'hui, à EGT que les actions commencent.

Dont-on attendre qu'un de nos collègues mette fin à ses jours pour agir ?

La CFTC ne peut accepter de tels agissements de la part des managers et en appel à tous les salariés à se mobiliser pour que cela ne se reproduise plus.

LA CFTC vous demande de répondre à ce tract par mail à l'attention de votre Délégué Syndical CFTC afin de remonter vos réactions à la Direction pour arrêter les méthodes de certains managers.

Construire, c'est être force de proposition

CFTC

vous défendre comme Personne